

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DDCT 35 Subventions (112.500 euros) à 23 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi, de l'égalité professionnelle et de la participation citoyenne.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 23 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'Association Joséphine pour la beauté des femmes (19697), pour le projet (18^e arrondissement) intitulé « Emploi - beauté inclusive »

(2020_05082). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6 000 € (4000 € au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle et 2000 € au titre de la participation citoyenne) est attribuée à l'Association Quartiers du monde (19878) pour le projet (20^e arrondissement), intitulé « Tremplin pour les femmes du Grand Belleville : de la visibilité à l'action des femmes des quartiers », dossiers (2020_05878) et (2020_05603). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'Association le Paris des Faubourgs (12405) pour le projet (10^e arrondissement) intitulé « Dossier unique politique de la ville : 3 reconductions de projets (discriminations, égalité, insertion) » (2020_06686). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à L'École Normale Sociale (9885) pour le projet (18^e arrondissement), intitulé « Insertion sociale de femmes d'origine étrangère, bains de langues, échange de savoirs » (2020_05282). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 500 € est attribuée au centre social Maison 13 Solidaire (121341) pour le projet (13^e arrondissement) intitulé « Place des femmes pouvoir des femmes » (2020_06808).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'Association Crescendo (9608) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Accompagnement d'un groupe de femmes » (2020_05435). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée au centre social Archipélia (18047) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Anim'action : jeunesse et petite enfance 2020 » (2020_09894). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'Association ADAGE (Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion) (8382) pour le projet (17^e et 18^e arrondissements) intitulé « Femmes du 17^e en chemin vers l'emploi » (2020_04893). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'Association Maison des Femmes de Paris (721) pour le projet (12^e arrondissement) intitulé « Agir pour l'insertion et l'emploi des femmes » (2020_05334) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association Projets 19 (110855), pour le projet (19^e arrondissement) intitulé « Parcours d'Elles » (2020_05318). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association FIT Une femme un toit (57881) pour le projet intitulé « Accès à l'emploi des jeunes femmes victimes de violences » (2020_00784). Madame la Maire est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'Association CIDFF (Centre d'Information des Femmes et des Familles de Paris) (13406) pour le projet intitulé « Accompagnement

vers l'emploi des femmes victimes de violences » (2020_05333) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'Association La Boutique sans argent (180566) pour le projet intitulé « Accompagnement de 10 femmes pour le retour à l'emploi après un congé parental » (2020_06662).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 16 000 € est attribuée à l'Association Rêv'Elles (183905) pour le projet intitulé « Rêv'Elles Ton Potentiel accompagnement de 210 jeunes filles dont 45 parisiennes renouvellement CPO » (2020_01167), dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'Association BECOMTECH (188905) pour le projet intitulé « Promotion JUMP IN TECH – Digital Summer à Paris » (2020_01668). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs pour ce projet.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'Association Les Descodeuses (191986) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Initiation à la programmation à destination des femmes des quartiers prioritaires » (2020_06882). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association ARVHA pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (7581) pour le projet intitulé « Prix des femmes architectes 2020 » (2020_02219).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'Association Citoyennes Interculturelles de Paris 20^e (54062) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Promotion de l'ESS et la filière alimentaire » (2020_03171), dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'Association Empow'Her (184430) pour le projet intitulé « Encourager la création d'entreprise à impact par des femmes » (2020_07392).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'Association Canopy (10830) pour le projet intitulé (18^e arrondissement) «FEMME A COEUR»(2020_05126).

Article 21: Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'Association Organisation de Femmes Égalité (182907) pour le projet (11^e et 20^e arrondissements) intitulé « Mise en place de permanences d'accueil, d'information et d'accompagnement des femmes des milieux populaires » (2020_01553).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'Association Les Ami.e.s du Mage (19780) pour le projet intitulé « Soutien aux activités et publications 2020 du Réseau de recherche Mage » (2020_00487).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'Association Les Ami.e.s de l'égalité (180935) pour le projet intitulé « Les femmes dans les QPV » (2020_03788).

Article 24 : La dépense correspondante, s'élevant à 112 500 €, est imputée comme suit :

- 110 500 sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires, du chapitre fonctionnel 933, destination 34100010 « égalité femmes-hommes », du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement

- 2 000 sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires, du chapitre fonctionnel 930, destination 2400020 « Service de la participation citoyenne », du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO